

# Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

## Commission de l'insertion des jeunes

**6 juillet 2022**

### Sommaire

---

<b>Ouverture</b>	<b>2</b>
<b>Intervention de Monsieur Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'insertion</b>	<b>2</b>
<b>Adoption du compte rendu de la précédente commission de l'insertion des jeunes</b>	<b>7</b>
<b>Audition de Madame Sandrine Aboubadra-Pauly, Déléguée Générale de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)</b>	<b>7</b>
<b>Audition de Monsieur Jean Bassères, Directeur Général de Pôle emploi</b>	<b>14</b>
<b>Retour sur les remontées de terrain concernant la mise en œuvre du Contrat d'engagement jeune</b>	<b>22</b>
<b>Clôture</b>	<b>26</b>

La séance est ouverte à 14 heures.

## Ouverture

---

### Antoine DULIN

Je salue l'ensemble des participants de cette commission, ainsi que les représentants des deux institutions auditionnées.

## Intervention de Monsieur Olivier DUSSOPT, ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion

---

### Antoine DULIN

Merci Monsieur le Ministre, de participer à cette commission, en dépit de votre emploi du temps. Nous sommes très honorés de vous recevoir, après avoir reçu les années précédentes Madame Borne et Madame Pénicaud.

Il est important que nous puissions échanger avec vous sur les perspectives de travail de la commission de l'insertion des jeunes, sachant que le travail qui nous occupe actuellement est l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du Contrat d'engagement jeune (CEJ) sur lequel le COJ a beaucoup contribué dans sa phase d'instruction et de création, avec les acteurs présents dans cette salle. Je remercie notamment le Directeur de Pôle emploi, Jean Bassères et la Déléguée générale de l'UNML, Sandrine Aboubadra-Pauly, et les membres du bureau de l'UNML, qui sont avec nous et qui vont être auditionnés au cours de cette séance pour nous faire part des premières remontées autour de la mise en œuvre de ce Contrat d'engagement jeune.

Au-delà de ce travail, nous sommes en train d'élaborer, avec les différents membres de la commission, une feuille de route qui pourrait à la fois s'articuler sur les enjeux liés à :

- la précarité du monde du travail pour les jeunes (les risques d'enchaînement de stages, de CDD, d'intérim, ... qui parfois créent des effets de rupture dans le parcours des jeunes et des difficultés d'accès à l'emploi, etc.) ;
- la question des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, dans le cadre de la précédente loi votée récemment et portée par Adrien Taquet, plus particulièrement l'articulation de la sortie de l'aide sociale à l'enfance et de l'accès à l'emploi dans une dynamique d'accompagnement par les Départements mais aussi d'accompagnement dans les structures d'insertion des jeunes de Pôle emploi et missions locales, etc. ; et – en sujet connexe qui est très important – la question des jeunes mineurs non accompagnés (MNA) dans leur accès au travail et dans leur accès à la formation avec ce volant de jeunes en cours de régularisation, sans droit de titre, présents sur le territoire et en capacité d'accéder au travail ;
- l'accès au logement, qui a été travaillé dans le cadre du CEJ en lien avec Madame Wargon à l'époque, car cette question est un frein pour l'accès à l'emploi des jeunes et même pour leur permettre, dans leur parcours, de pérenniser cet emploi ; donc, un enjeu de voir comment on peut faire évoluer les politiques publiques sur ce sujet.

Sans plus attendre, je vous laisse la parole car je sais que votre temps est contraint, mais, dans la salle, il y aura aussi quelques questions qui pourront vous être posées si vous en êtes d'accord. Merci beaucoup Monsieur le ministre.

## Olivier DUSSOPT

Merci Monsieur le Président. Je tiens à saluer Madame la Présidente du Conseil d'orientation, et vous saluer vous-même comme Président de la commission insertion, ainsi que l'ensemble des participants à cette réunion de cet après-midi.

L'accompagnement des jeunes est une priorité forte du Gouvernement, depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, avec une volonté d'accompagner de manière intense, rapprochée et autant personnalisée que possible. Notre objectif majeur est l'amélioration du niveau de formation, qui se traduit par un certain nombre de mesures comme l'augmentation du nombre d'entrées de jeunes en formation professionnelle ou encore l'obligation de formation qui vise à proposer des solutions pour les jeunes de 16 à 18 ans. Cela se traduit aussi par un deuxième objectif qui est l'accès à l'emploi, avec une volonté très forte de permettre l'accès à l'emploi de tous.

Toutes ces politiques donnent des résultats aujourd'hui. Ainsi, au premier trimestre, le taux d'emploi des jeunes, d'après l'INSEE, a continué de progresser : il atteint 34,6 %, le plus haut niveau connu en France depuis 1991. Ce taux significatif, qui concerne les 16-25 ans, reflète les avancées réalisées grâce à notre politique d'apprentissage et à notre politique d'accès à l'emploi, avec une diminution du chômage chez les moins de 25 ans.

Pour donner du sens et de la cohérence à l'ensemble de ces dispositions et dispositifs existants, le plan « un jeune, une solution » a été mis en œuvre à partir de l'été 2020. Ce plan a trouvé une pertinence ou une acuité toute particulière dans le contexte de sortie de confinement. A un moment, nous étions tous convaincus que les dégâts économiques et sociaux de la crise sanitaire seraient plus importants que ce qu'ils sont et ce qu'ils ont été. La crise a été flagrante en 2020 avec un pic des demandeurs d'emploi et une augmentation des chiffres du chômage. Elle s'est traduite par une récession rarissime à ce niveau-là en France et en Europe et par des difficultés pour les plus précaires pendant les périodes de confinement, et pour certains d'entre eux encore aujourd'hui.

Ce plan a donc été déployé avec un objectif qui était d'accompagner plus fortement les moins de 25 ans vers l'emploi ou la formation, et de leur donner des outils à la fois réunis dans des espaces (la plateforme « un jeune, une solution ») mais aussi des outils amplifiés avec la montée en charge, plus rapide que prévue, de certains dispositifs.

Je rappelais hier, à un certain nombre d'interlocuteurs de l'Essonne où j'étais en visite auprès de missions locales, que la Garantie jeunes – avant d'en venir au CEJ – était un dispositif qui était en expérimentation en 2013 à hauteur de 10 000 jeunes et généralisée en 2016 et qu'en l'espace de cinq ans, nous étions à 200 000 bénéficiaires en 2021. Cet effort se poursuit aujourd'hui grâce au CEJ avec l'objectif d'accompagner 300 000 jeunes. C'est dire l'importance des moyens qui ont été déployés afin de couvrir le nombre des bénéficiaires potentiels d'un accompagnement spécifique.

Toutes ces mesures déployées ont fait preuve de leur efficacité. La plateforme a permis à 4 millions de jeunes de bénéficier d'une solution – à noter qu'un même jeune peut bénéficier de plusieurs solutions, cela s'inscrit aussi dans une logique de parcours. Sur la même période, nous avons assisté à l'embauche de 3,5 millions de jeunes, avec là-aussi une multiplicité de situations, et parfois plusieurs embauches ont donc concerné la même personne. En termes de résultat pérenne, il convient de retenir la baisse du chômage des jeunes et la montée significative du taux d'emploi que j'évoquais au début de mon propos.

Parmi les dispositifs suivis notamment dans le cadre de la mise en place de la plateforme « 1 jeune, 1 solution », nous avons la Garantie jeunes, qui a progressivement évolué pour aller vers le Contrat d'engagement jeune (CEJ) tel que nous le connaissons aujourd'hui et qui se déploie depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Je voulais tout d'abord vous remercier, vous, l'ensemble des membres de la commission, car la transformation de la Garantie jeunes en CEJ s'est faite en s'appuyant sur vos travaux et en particulier sur votre rapport « la Garantie jeunes de demain, un droit

ouvert à tous les jeunes », que vous avez produit en 2020, et aux publications de la commission d'insertion des jeunes du COJ autour des conditions de réussite du CEJ. Tous vos travaux sont utiles et c'est en cela que je voulais les saluer et vous en remercier.

Le dispositif du CEJ est encore très récent. Il a moins de six mois aujourd'hui. Son caractère très récent ne doit pas nous empêcher de profiter d'ores et déjà d'une forme d'évaluation en temps réel, à la fois pour tirer le meilleur parti de l'évaluation, mais aussi pour prévoir la poursuite de ce dispositif en 2023.

Nous avons un socle, qui était celui de la Garantie jeunes, et il y a aussi un temps d'appropriation nécessaire pour ce nouveau dispositif par l'ensemble des acteurs, en raison de sa nouveauté dans sa formule et dans sa formalisation. La nouveauté réside également dans cette notion d'engagement qui prend toute son importance, notamment dans cette obligation d'activités de 15 à 20 heures par semaine. Il s'agit d'un changement pour les bénéficiaires et pour les structures qui doivent densifier leur offre d'activités d'insertion, de formation et d'accompagnement au bénéfice des cocontractants dans le cadre du CEJ.

Un autre aspect, que j'ai entendu hier lors de mon déplacement dans l'Essonne, concerne la montée en puissance du CEJ. De nombreux conseillers – notamment en mission locale – qui ont pris en charge ce dispositif s'occupaient auparavant du déploiement de la Garantie jeunes (la durée pouvant aller jusqu'à 18 mois). Par conséquent, certains conseillers doivent à la fois gérer des « cohortes » de Garantie jeunes en cours tout en gérant la montée en puissance du dispositif du CEJ, avec cette période de transition. Au-delà de cette transition, les premiers résultats quantitatifs sont bons : sur un objectif annuel de 300 000 contrats, nous nous approchons aujourd'hui des 110 000 contrats. Chaque journée amène de nouveaux contrats et les chiffres ne font que progresser.

Nous souhaitons aussi insister sur l'articulation du CEJ avec d'autres dispositifs. Là aussi, je prends un exemple tiré d'échanges avec le réseau des missions locales : il est parfois compliqué pour les conseillers insertion d'amener un bénéficiaire directement à 15-20 heures d'activités hebdomadaires, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes signataires du CEJ durablement éloignés ou « cabossés par la vie ». Donc, avant même d'entrer en CEJ, nous devons prévoir des passages par d'autres types d'accompagnement, tel le PACEA par exemple, qui peuvent être des sas entre le moment où un jeune est repéré par Pôle emploi ou la mission locale et le moment où il intègre véritablement un accompagnement resserré à travers le CEJ.

Des améliorations peuvent également être apportées sur la mise en œuvre du CEJ dans les zones rurales, qui présentent des problèmes de mobilité et d'accès à une offre d'activités.

Il faut aussi que nous puissions regarder les questions relatives au rythme du déroulement du CEJ, bénéficiaire par bénéficiaire, car à l'approche de l'été, nous nous heurtons d'ores et déjà à des difficultés d'ordre pratique, notamment dans le respect de ces 15 à 20 heures hebdomadaires, auxquelles nous sommes très attachés pour garantir une densité et un accompagnement qui ne sera pas en « dents de scie ». Nous savons aussi que nous entrons dans une période estivale qui va se caractériser parfois par des absences des jeunes signataires de CEJ. En outre, les conseillers chargés du suivi des jeunes signataires du CEJ, en missions locales et à Pôle emploi, feront valoir leurs droits légitimes à des congés durant cette période estivale. Nous devons donc regarder comment nous pouvons articuler cet objectif, qui est une obligation, d'activités minimales des 15 à 20 heures par semaine avec un rythme estival, notamment du 15 juillet au 15 août qui sera forcément perturbé.

Enfin, en termes d'amélioration, nous avons aussi un chantier qui concerne les systèmes d'information – puisque les retours sont assez unanimes - notamment au regard de la forte activité de reporting et de compte rendu : le système d'information, tel qu'il est conçu aujourd'hui, peut avoir un caractère chronophage et présente également des difficultés dans son fonctionnement même. C'est ce qui nous a amené à saisir le prestataire, à avoir des échanges avec pour donner suite aux interrogations de l'Union Nationale des Missions Locales. A ce stade, les travaux entre les services de nos ministères et le prestataire

informatique se poursuivent car les premières réponses apportées ne sont pas satisfaisantes à nos yeux, ne permettent pas de répondre à des observations légitimes de la part du réseau d'utilisateurs du système d'information. Donc, nous continuons à travailler avec eux pour apporter la réponse la plus efficace et la plus pertinente possible.

A la rentrée de septembre, nous aurons l'occasion d'avancer sur le sujet de l'évaluation, notamment l'évaluation qualitative. En effet, je compte réunir un comité des parties prenantes pour partager les données quantitatives et avoir un échange sur les aspects qualitatifs du dispositif. Je souhaite également que nous puissions nous réinterroger sur la question de la gouvernance du dispositif car après ces six mois, la gouvernance du dispositif tant au niveau national que territorial peut toujours être améliorée : ces six premiers mois d'expérience vont nous permettre de tirer quelques enseignements et quelques conclusions.

Pour terminer, je voudrais souligner la capacité que nous avons collectivement à atteindre les cibles fixées. Dans les premiers éléments dont nous disposons aujourd'hui concernant l'évaluation du CEJ, les résultats sont bons. En effet, la proportion des jeunes signataires de moins de 22 ans est très importante (72,6 % des signataires) et 20 % des signataires résident dans les quartiers politique de la ville. Ces chiffres se retrouvent pour les missions locales, un peu moins pour Pôle emploi qui affiche 50 % de signataires de moins de 22 ans et 14 % des jeunes issus des zones de revitalisation rurale, ce qui est cohérent avec la typologie des publics accueilli par ces opérateurs. En outre, nous atteignons notre cible en termes de niveau de formation avec une proportion de 43,6 % de jeunes sans diplôme, avec une légère différence entre les missions locales (un peu plus de 50 %) et Pôle emploi (un peu moins de 40 %). Enfin, 58 % des signataires – tous opérateurs confondus – bénéficient d'au moins 15 heures d'activités par semaine et la moyenne hebdomadaire est de 16,6 heures. Même si les moyennes cachent toujours des situations très hétérogènes, ces chiffres sont encourageants et laissent augurer une évaluation que j'espère favorable dans les prochains mois.

Je serai aussi très attentif à la question du taux de réalisation des 300 000 contrats. Dans une période de préparation de la loi de finances pour 2023, ces taux de réalisation sont des indicateurs importants : il est inutile d'immobiliser des crédits en début d'année si nous avons la certitude de ne pas les mobiliser. Nous devons donc les mobiliser sur nos zones de besoins de manière certaine et ainsi trouver quelques marges pour d'autres dispositifs et d'autres priorités politiques. Des arbitrages se tiendront et nous prendrons une décision budgétaire à l'aune de ces éléments.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, je dois me rendre à l'Assemblée pour la déclaration de politique générale. La connexion de notre côté n'est pas optimale et nous avons des difficultés à entendre l'intégralité de votre propos. Je vais devoir m'arrêter là.

Concernant les sujets que vous avez mentionnés (les questions de précarité, les jeunes sortis de l'ASE et les mineurs non accompagnés ainsi que l'accès au logement qui s'inscrit en lien avec la lutte contre la précarité), nous serons très heureux de pouvoir nous appuyer sur les travaux de votre commission et sur les propositions que vous pourrez faire. Il y a des situations paradoxales lorsqu'on voit la part des embauches qui augmente fortement selon l'INSEE et en même temps nous savons qu'il subsiste une véritable précarité notamment chez les jeunes. Il faut voir comment articuler ces situations et surmonter ce qui ressemble à une contradiction entre les statistiques de l'embauche et celles de la précarité. Tout cela nous sera utile et on croit beaucoup sur votre engagement ainsi que celui des membres de votre commission.

Merci beaucoup.

**Antoine DULIN**

Merci beaucoup Monsieur le ministre.

Nous nous excusons de ces conditions un peu compliquées d'expression. Nous espérons pouvoir vous rencontrer prochainement de visu, pour partager les premières conclusions sur l'évaluation et le suivi, et pour que vous puissiez rencontrer les différents membres de la commission de l'insertion des jeunes, qui dans sa diversité, permet de contribuer aux travaux dont vous avez cité la qualité et nous vous en remercions. Ces travaux permettent, nous l'espérons, de contribuer à une amélioration des politiques publiques en faveur de l'insertion des jeunes. Un grand merci pour votre disponibilité et bonne séance à l'Assemblée nationale avec ce discours de politique générale.

**Olivier DUSSOPT**

Merci à vous. J'aurai plaisir à vous retrouver physiquement pour des échanges plus directs, y compris à vous accueillir ici au sein de mon ministère si cela convient mieux, cela règlera le problème des micros. J'aurais aimé échanger avec vous mais le devoir et les responsabilités nous appellent au Parlement. Merci et bonne séance à vous.

*Olivier Dussopt quitte la séance à 14 heures 25.*

**Antoine DULIN**

Au regard des conditions techniques de la Visio, je suis désolé que vous n'ayez pas pu poser vos questions au ministre. Comme j'ai pu échanger avec son cabinet, je vais essayer de rencontrer prochainement le ministre et pourrai à cette occasion transmettre vos questions même si je suis sûr que chacune des structures que vous représentez, soit est déjà allée le rencontrer, soit a programmé des futurs rendez-vous avec les membres du Gouvernement. Si on peut se faire l'écho des préoccupations des uns et des autres, autant le faire.

Il serait également intéressant que le ministre puisse venir dans la commission de l'insertion des jeunes et échanger plus directement avec nous en évitant de le faire par Visio interposée.

Par ailleurs, nous avons adressé une lettre au ministre, pour solliciter un rendez-vous et faire remonter des points importants :

- la mise en œuvre dans les territoires du Contrat d'engagement « jeunes en rupture », en particulier l'enjeu de desserrer les délais de l'appel à projet pour permettre à tous les acteurs associatifs de s'engager dans la démarche et aplanir les difficultés de coordination avec les missions locales ;
- le cumul d'indemnités issues d'autres dispositifs.

## Adoption du compte rendu de la précédente commission de l'insertion des jeunes

---

### **Antoine DULIN**

Je vous propose que nous adoptions le compte rendu si personne n'a de remarque à formuler.

*Le compte rendu de la précédente commission de l'insertion des jeunes est approuvé à l'unanimité.*

## Audition de Madame Sandrine ABOUBADRA-PAULY, Déléguée générale de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML)

---

### **Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Bonjour à tous.

Depuis quatre mois, le réseau des missions locales met en œuvre le CEJ et nous commençons à avoir des remontées même si c'est encore très tôt. Selon la façon dont on voit les choses, ce CEJ s'est mis en place un peu à marche forcée dans nos deux réseaux, missions locales et Pôle emploi. On peut aussi considérer que finalement cela a été une expérimentation « grandeur nature » puisque le CEJ s'est mis en place partout. Les remontées permettent de capitaliser des points intéressants.

L'activité des missions locales a été très dense en 2021 après deux années de crise et le plan « 1 jeune, 1 solution » : 2,3 millions de jeunes en contact dans les missions locales, ce qui est considérable par rapport à la population des 7 millions de jeunes de 16-25 ans. Parmi eux 1,2 million d'entre eux sont entrés dans une démarche d'accompagnement. Parmi ces jeunes, 442 000 ont signé un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Ce dernier chiffre compte 175 000 bénéficiaires d'une Garantie jeunes, phase la plus intensive du PACEA jusqu'à février 2022.

682 000 jeunes qui sont reçus en missions locales accèdent à un emploi, dont 67 000 en alternance et 162 000 accèdent à une formation.

Enfin, 440 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois en mission locale en 2021. Ce chiffre est en baisse en 2022, sans doute en raison de la conjoncture actuelle où les jeunes entrent plus rapidement en emploi sans passer nécessairement par l'étape accompagnement.

Concernant le CEJ concrètement, la modélisation du parcours a été réalisée par un groupe de travail de référents CEJ au sein du réseau des missions locales. Le CEJ s'inscrit dans un parcours pour le jeune qui démarre avec un diagnostic approfondi qui va travailler sur l'ensemble des besoins des jeunes. Pour certaines missions locales, ce travail avec le conseiller peut durer 15 jours afin de définir un plan d'action, des objectifs, la durée et les modalités d'accompagnement. Ce diagnostic permet d'orienter le jeune en CEJ ou vers un accompagnement PACEA par exemple.

60 % des jeunes qui entrent en CEJ signent un contrat de plus de six mois et 40 % signent un contrat de moins de six mois. Il s'agit d'une grande évolution par rapport à la Garantie jeunes pour laquelle la durée était d'un an avec quelques dérogations. Ce parcours est beaucoup plus modulable, c'est une adaptation tout à fait intéressante.

Après le plan d'action, on contractualise avec le jeune : un contrat se traduit par un Cerfa pour formaliser l'entrée du jeune en CEJ. Il s'agit d'une contractualisation réciproque « droits et devoirs » où le plan d'action doit se mettre en œuvre.

L'accompagnement intensif (15-20 heures par semaine) est assez similaire avec ce qui se met en place chez Pôle emploi, notamment lié au cadrage du CEJ. Il se traduit par des temps de face à face, des temps collectifs, des démarches en autonomie (passer le permis de conduire, aller voir la Caf ou la Sécurité sociale, etc.), des périodes de mise en situation professionnelle, des actions avec des prestataires ou des partenaires qui sont réalisées à l'extérieur et enfin des actions structurantes.

Un suivi par le conseiller est également prévu à l'issue du CEJ afin de sécuriser le parcours et prévenir tout risque de rupture. Le CEJ peut également être suivi d'un PACEA avec un accompagnement plus léger et moins contraignant en termes d'engagement hebdomadaire. La place des entreprises est essentielle dans le dispositif, notamment avec les travaux réalisés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Ainsi, après le diagnostic, le jeune peut entamer des démarches personnelles, des immersions ou des solutions structurantes. Par exemple, le jeune peut démarrer le CEJ avec des travaux portant sur :

- le savoir-être pour apprendre à mieux communiquer, renforcer sa confiance en soi ;
- l'accès aux droits, en effectuant des démarches sur sa mobilité ou un bilan de santé (le partenariat s'est beaucoup renforcé dans le cadre du CEJ) ;
- l'orientation et le projet pour découvrir des métiers ;
- la formation en mobilisant par exemple Pix pour faire un diagnostic sur les compétences numériques ou en orientant le jeune en E2C (l'UNML vient de signer à nouveau une convention de partenariat avec le réseau des E2C puisque l'E2C est une solution structurante du CEJ) ;
- la vie sociale (réaliser des démarches administratives, savoir être autonome sur sa mobilité, respecter le règlement) ;
- l'accès à l'emploi (se présenter face à un employeur, etc.).

Bien évidemment, il y a aussi tout le travail en partenariat avec Pôle emploi, notamment sur l'accès à l'emploi. Ce matin, nous avons rencontré l'ADIE car l'accès à la création d'entreprise et l'accès à la création d'activité sont aussi des solutions dans le cadre et à l'issue du parcours.

Je vous présente quelques chiffres clefs. A fin juin, 82 700 contrats d'engagement jeune ont été signés en 2022, dont 24 000 Garanties jeunes sur janvier et février 2022. A la même date de l'année dernière, on était à 10 000 contrats de moins. Par conséquent, l'objectif fixé de 200 000 CEJ signés à la fin de l'année entière 2022 est quasiment assuré.

Les signataires de ces contrats se caractérisent de la manière suivante :

- une majorité d'hommes (54 % d'hommes pour 46 % de femmes) ;
- 72,3 % de jeunes de moins de 21 ans ;
- une surreprésentation des jeunes des QPV (19,6 %) et des ZRR (12,6 %) ;
- 95 % de jeunes peu ou pas diplômés (maximum niveau Bac) dont près de 53 % des jeunes sans diplôme ;
- 2,3 % de jeunes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

Comme le ministre le disait, c'est 16 heures en moyenne d'activité pour le jeune en entretien, des démarches en autonomie et des ateliers en missions locales ou à l'extérieur.

Nous avons réalisé un travail de collecte des remontées de terrain trois mois après la mise en œuvre du dispositif, ce qui a donné lieu à un certain nombre de propositions qui ont été débattues lors de notre conseil d'administration du 16 juin dernier pour améliorer le dispositif :

- *« Proposition #1 : Initier une démarche avec l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et le ministère du Travail et le réseau des missions locales pour inciter les acteurs à intervenir également dans les territoires ruraux ou enclavés et trouver des solutions pour une équité d'accès des jeunes aux actions structurantes nécessaires à la réussite des parcours d'accompagnement ».*

La question des zones blanches, où l'offre est insuffisante, est centrale. Elle se pose en particulier dans le cadre des appels à projets sur le dispositif CEJ « jeunes en rupture ». Si les solutions ne sont pas suffisantes sur le territoire, comment la mission locale qui est un assemblage de solutions peut assurer les 15 heures d'accompagnement avec le jeune ? Un des enjeux de la convention signée avec le réseau des E2C peut porter sur ce point puisque nous nous sommes engagés à accompagner à la création de nouvelles E2C.

- *« Proposition #2 : Permettre aux missions locales de majorer l'allocation prévue pour les mineurs quand leurs projets d'insertion et d'accès à l'autonomie l'exigent ».*

Aujourd'hui, l'allocation est à 200 euros pour les mineurs contre 500 euros au-delà de 18 ans. 10 % de jeunes mineurs sont entrés en CEJ et pour certains d'entre eux, qui sont notamment dans les zones rurales, la question de la mobilité est un véritable sujet : les offres qui sont souvent dans les territoires urbains leur demandent de bouger.

- *« Proposition #3 : Adapter les principes de cumul de l'allocation CEJ à la philosophie et aux objectifs du dispositif concernant les revenus de la Formation Professionnelle, de l'IAE, des contrats aidés et de la prime d'activité ».*

Le cumul l'allocation avec d'autres revenus (formation professionnelle, IAE, contrats aidés ou prime d'activité et on pourrait ajouter les revenus issus de la création d'activité) était possible avec la Garantie jeunes et ne le l'est plus avec le CEJ. De fait, cela paraît moins incitatif et oblige le jeune à faire un choix compliqué.

- *« Proposition #4 : Calculer l'intensité de l'accompagnement via une moyenne hebdomadaire sur une base mensualisée » ; « Proposition #5 : Permettre la progressivité de l'intensité de l'accompagnement en début de parcours pour les jeunes les plus éloignés pour lesquels le CEJ Jeunes en rupture ne serait pas possible ou pertinent » et « Proposition #6 : Permettre la compatibilité entre le PACEA et le CEJ pour plus de fluidité dans les parcours d'accompagnement des jeunes ».*

Regarder les 15-20 heures à la semaine nous paraît très contraignante alors qu'une analyse mensuelle permettrait de prendre en compte les variations d'activité. La question de la progressivité est liée au PACEA : aujourd'hui, pour entrer en CEJ, il faut interrompre le PACEA, se réinscrire en CEJ et les questions du versement de l'allocation CEJ peuvent se poser. Le PACEA permettrait de préparer le jeune à entrer en CEJ et à être tout de suite dans la phase intensive.

- *« Proposition #7 : Lancer urgemment une démarche de simplification administrative des démarches des jeunes et des missions locales pour libérer du temps d'accompagnement ».*

C'est un peu le serpent de mer, mais il est vrai qu'il y a toujours beaucoup d'administratif. Le système d'information et saisir l'activité sont tout de même essentiels car cela révèle le travail notamment avec le CEJ qui a beaucoup de contenus. C'est tout à fait utile de voir ce qui est fait en termes de mobilité, de santé ...toute la palette de l'offre. Effectivement, il faut trouver le juste milieu et notamment éviter aussi les doubles saisies.

Avec quatre mois de recul, les résultats du dispositif sont aux rendez-vous. Je veux quand même souligner la capacité d'adaptation des acteurs qui l'ont mis en œuvre. J'ai le prisme « missions locales » mais je pense que l'observation de Pôle emploi peut être similaire. Pour les conseillers, c'est un changement de métier car le CEJ exige davantage de programmations toutes les semaines et les conseillers ont su le faire. On a aussi une vraie capacité d'adaptation pour le management : de nombreuses directions se sont saisies du CEJ pour revoir leur organisation.

A titre d'illustration, un directeur de mission locale a mis en place un groupe de travail pour comprendre les raisons d'une forte disparité du nombre de jeunes intégrés dans le dispositif selon les conseillers : certains le présentent comme une opportunité de disposer d'un éventail de solutions en valorisant un parcours très motivant – qui emporte plus facilement l'adhésion des jeunes – tandis que d'autres mettent plutôt en avant le caractère obligatoire de l'engagement avec la contrainte des 15-20 heures – rencontrant ainsi un succès bien plus mitigé.

Ainsi, la mise en œuvre repose beaucoup sur un accompagnement à tous les niveaux.

### **Antoine DULIN**

Merci pour cette présentation. Avez-vous des questions à adresser à Sandrine Aboubadra-Pauly ?

### **Marion TANNIOU (France urbaine)**

La levée des freins identifiés (mobilités, logement, santé, parfois gardes d'enfant pour les jeunes parents) – qui existent d'ailleurs pour d'autres populations – est prise en compte dans d'autres dispositifs pilotés par les collectivités locales et le niveau intercommunal.

Quel regard portez-vous sur les bonnes complémentarités et les bonnes coopérations qui ont pu se construire sur les territoires ? Est-ce que c'est deux acteurs qui ne se regardent pas avec chacun ses dispositifs ou, au contraire, on a des configurations où on arrive vraiment à catalyser les bonnes complémentarités ?

Par ailleurs, vous avez évoqué le fait qu'en territoire rural, on va parfois se trouver confronté à un déficit d'offres. Ne devrions-nous pas penser des logiques interterritoriales en matière de politiques publiques et des coopérations entre territoires ruraux et pôles urbains pour créer des liens et des ponts sur ces jeunes qui sont dans un bassin de vie et dans un parcours qui traverse les périmètres administratifs ?

### **Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Je partage votre dernière suggestion. En effet, un exemple nous est donné par la région d'Occitanie, qui dispose d'un pôle urbain très marqué avec Toulouse : on observe une « fuite » des jeunes qui ne restent pas sur les territoires ruraux. Si l'on n'amène pas l'offre sur les territoires, ce risque-là s'amplifie. Cela accroît les inégalités territoriales. Cette offre vers les territoires est centrale et nous sommes disposés à vous rencontrer pour travailler sur ces sujets avec vous.

S'agissant de votre première question, il convient de rappeler que le principe de base d'une mission locale – dès sa création, il y a quarante ans – est l'articulation entre des politiques territoriales et des politiques publiques nationales, au service des jeunes et en réponse aux besoins des jeunes et des territoires. Il me semble que la philosophie du CEJ redonne cette ambition, bien plus que la Garantie jeunes, car ce nouveau dispositif replace les conseillers comme des architectes de parcours. Une telle mission requiert un effort de maillage des tissus économiques, associatifs et administratifs sur le territoire pour répondre aux besoins des jeunes.

**Cyrille COHAS-BOGEY (E2C)**

Merci d'avoir évoqué la signature de la convention entre l'UNML et les E2C. Nous avons entamé la même démarche avec Pôle emploi.

Il s'agit d'un renforcement des coopérations au niveau national. Néanmoins, l'enjeu est évidemment local. Par conséquent, quel rôle auront les comités de pilotage locaux – annoncés dans la circulaire – qui seront mis en place par les préfets ? Aujourd'hui, les acteurs du terrain sont peu, voire pas, informés de ces nouvelles instances. De plus, comment pouvons-nous nous assurer que l'ensemble des solutions structurantes soit bien représenté dans ces comités ?

Enfin, quels plans d'action envisagez-vous pour que vos conseillers promeuvent, avec davantage de succès, le CEJ ?

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Je partage complètement les propositions. Il convient en effet de renforcer l'interconnaissance des offres de service entre les différents acteurs. Pour l'illustrer sur la promo 16-18 de l'AFPA, cela a mis beaucoup de temps à démarrer et aujourd'hui les missions locales mobilisent cette offre de façon très pertinente. Cette connaissance mutuelle est nécessaire mais requiert un certain temps. Il semble, à ce titre, que le CEJ favorise davantage les partenariats que ne le permettait la Garantie jeunes.

**Yoann LACOMBE (JCEF)**

Concernant les 15 heures d'accompagnement hebdomadaires, quels sont les besoins exprimés par les jeunes durant ces quatre premiers mois : est-ce que c'est très aléatoire, est-ce que vous êtes plutôt sur du savoir-être ou sur de la définition de projet ?

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Nous n'avons pas encore collecté de telles données. Il convient d'attendre la fin de l'année pour disposer des évaluations qualitatives, qui seront riches d'enseignement.

**François-Xavier POURCHET (EPIDE)**

Je partage le constat de Cyrille Cohas-Bogey sur cette mise en route du pilotage qui s'avère très inégale sur le territoire.

Quant aux liens entre les 20 centres EPIDE et les missions locales, ils se créent actuellement dans une forte dynamique. En effet, l'animation produite par l'EPIDE s'inscrit pleinement dans le cadre des solutions envisageables pour les 15 heures d'activité.

Enfin, la question des jeunes en rupture ne semble pas apparaître dans votre diaporama. Il convient d'articuler nos actions vers ces publics les plus invisibles et les plus en difficulté. Il y a un vrai chantier de collaboration pour rendre fluide et partager avec les consortiums qui se créent.

**Huguette BOUZONNIE (INJEP-MEP)**

Le rapport du COJ de 2020 fait état de 30 % d'immersions en entreprise dans le cadre de la Garantie jeunes. Disposez-vous de chiffres plus récents ?

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Malheureusement, non.

**Huguette BOUZONNIE**

Sur le sujet des sorties positives, je vous conseille le documentaire « Entendez-vous dans nos campagnes » sur une mission locale d'Alsace, où à la fin tous les jeunes trouvent un emploi. Vous n'avez pas véritablement abordé cet aspect du dispositif.

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Je vous ai présenté les résultats de l'année 2021. Il est trop tôt pour disposer des résultats de 2022, en particulier sur le CEJ après quatre mois. Il s'agit d'un sujet à aborder dans quelques mois.

Vous avez raison de citer ce très beau documentaire. Notamment, je trouve remarquable la prise de parole d'un intervenant de l'EPIDE qui évoque la confiance en soi des jeunes.

**Katia TORRES (Ministère des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques)**

Le sport constitue une piste de remobilisation et d'insertion des jeunes. Nous disposons non seulement d'un certain nombre de dispositifs pour les mener vers les métiers de l'encadrement sportif et de l'animation socioculturelle, mais également de structures qui travaillent sur de l'insertion par le sport.

L'activité sportive est-elle fortement mobilisée, pas forcément comme solution structurante, dans les premières étapes du dispositif du CEJ ?

Enfin, il existe 300 000 structures sportives (clubs, associations, etc.). Leur action pourrait s'inscrire en articulation dans le cadre du CEJ.

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Ce sujet est en effet très présent localement : les missions locales travaillent beaucoup avec les partenaires sur le sport comme un vecteur d'accès à l'autonomie, à la confiance en soi et à l'emploi.

Pour autant, ces actions sont peu suivies au niveau national. Il conviendrait de capitaliser davantage sur ce sujet, notamment dans l'actualité des JO de 2024. Quoi qu'il en soit, les représentants franciliens seront particulièrement mobilisés sur ce sujet, eu égard aux enjeux d'emploi d'un tel événement.

**Nathalie MARIE (Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation – SG CIPDR)**

Comment les jeunes ont-ils franchi les portes des missions locales ? En effet, nous sommes très intéressés par le sujet de l'articulation de vos missions avec les politiques locales et les actions des élus locaux, ces derniers étant des acteurs fondamentaux sur la prise en charge des jeunes et sur la proposition de solutions pour sortir de la délinquance.

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Le baromètre des missions locales nous permet d'affirmer que le principal canal d'arrivée des jeunes est la prescription par leurs pairs, et ceci depuis de nombreuses années. Les autres prescripteurs sont Pôle emploi, les E2C, l'EPIDE, l'ensemble des partenaires associatifs et les collectivités territoriales (et en particulier les EPCI).

**M. Tommy VEYRAT (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes - UNCLLAJ)**

Je souscris à votre proposition de prendre en compte les ressources dans le calcul de l'allocation. Elle répondrait à la plus importante problématique qui nous remonte du terrain, notamment en raison du contexte actuel.

Par ailleurs, le partenariat entre les CLLAJ et les missions locales existe depuis longtemps (notamment avec les ateliers collectifs réalisés dans le cadre de la Garantie jeunes pour donner un premier niveau d'information sur les questions liées au logement). Avec le passage en CEJ, à volume égal de jeunes, on a beaucoup moins de jeunes qui viennent qu'avant sur certains territoires. Peut-être se sentent-ils moins directement concernés par la question du logement. Cette désaffection est-elle spécifique à la question du logement ou touche-t-elle les autres thématiques, également jugées plus périphériques ?

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Nous avons reçu la même alerte de la part des E2C. Ces remontées constituent par conséquent des signaux faibles. Cette désaffection peut s'expliquer par l'effort fourni par les missions locales pour se concentrer sur la mise en œuvre du dispositif (gestion du changement en interne, travail sur l'offre de service pour les jeunes, travail sur la lisibilité de cette offre auprès des jeunes, etc.). Pour autant, il convient de rester vigilant pour qu'une telle désaffection ne s'installe pas. Lors du rendez-vous avec les E2C, le président de l'UNML, Stéphane Valli, s'est engagé à communiquer au réseau des missions locales afin que le CEJ prenne sa pleine ampleur avec ces offres structurantes.

**Alice TALLON (Fédération des acteurs de la solidarité)**

Nous approuvons les différentes propositions de l'UNML.

S'agissant de la question des cumuls de ressources, nous rencontrons une grande difficulté avec la question de l'orientation vers le CEJ par les différents acteurs, et plus particulièrement par les intervenants sociaux et intervenantes sociales des structures d'hébergement qui accompagnent des jeunes NEET. En raison du flou immense sur ces questions de cumul et non cumul des aides, les équipes d'intervention sociale n'osent pas orienter les jeunes vers le CEJ. Existe-t-il un support expliquant de manière plus claire que l'instruction les possibilités de cumul des ressources ?

En outre, partagez-vous notre constat de restriction d'accès au CEJ de jeunes étrangers en situation régulière, pour lesquels la production de certains justificatifs (NIR, documents d'état civil, etc.) s'avère très problématique ?

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Ce sujet est assez prégnant et relativement généralisé parmi les jeunes, étrangers ou non, en particulier pour conditionner le versement de l'allocation. Il mérite ainsi d'être approfondi avec la DGEFP.

Quant à la première question, un document explicatif est disponible dans la boîte à outils des missions locales ; je tâcherai de vous le communiquer.

Quoi qu'il en soit, il convient de s'assurer que tous les publics ont bien accès au CEJ, et principalement les jeunes qui se sont détournés des services publics en général. Une évaluation externe serait mieux à même de nous éclairer sur ce sujet.

**Antoine DULIN**

Merci pour ces échanges et merci beaucoup Sandrine.

Concernant les évaluations, nous avons eu un échange avec la DARES qui est chargée d'une enquête qualitative en 2023 pour des résultats communiqués en 2024. Ces échéances relativement éloignées nous encouragent à faire remonter plus rapidement au ministère nos propositions afin de lever certains freins. Par exemple, pour la proposition de l'UNML concernant le cumul, il conviendrait de caractériser davantage les possibilités de cumul par rapport à ce qui se faisait avec la Garantie jeunes, ou bien envisager d'aller plus loin dans la proposition. La problématique de l'adaptation de l'allocation se pose aussi pour les jeunes qui cumulent des temps activités à l'heure, avec le dispositif TAPAJ, et qui se trouvent de fait exclus du CEJ.

En outre, la question de l'allocation des mineurs constitue un véritable enjeu. C'est un point que nous avons soulevé dans notre précédent rapport. Nous ne comprenons pas cette réduction du montant de l'allocation alors que les jeunes bénéficiaires de la Promo 16-18 rencontrent des difficultés prononcées et certains d'entre eux se trouvent en situation de rupture familiale.

Enfin, le sujet de la simplification administrative est crucial. En effet, un allègement permettrait un meilleur accès au dispositif, plutôt basé sur la confiance des directeurs de missions locales ou directeurs des agences de Pôle emploi, quitte à compléter les pièces requises dans un deuxième temps. Il serait bon que nous puissions présenter en septembre ou octobre des propositions précises d'amélioration pour faciliter le travail de la DGEFP.

## Audition de Monsieur Jean BASSERES, Directeur général de Pôle emploi

---

### Jean BASSERES

Bonjour à tous. Je suis ravi de participer à cette commission.

En préambule, je voudrais vous faire part de ma circonspection à la lecture d'une enquête menée par vos soins auprès de différents acteurs dont trois conseillers Pôle emploi. Il émane des réponses de ce questionnaire une critique fondamentale du CEJ, avec laquelle je me sens plutôt en décalage. En effet, le dispositif a été mis en place sur la France entière en un temps record par Pôle emploi et les missions locales, sans avoir été expérimenté au préalable.

Dans un contexte difficile, les premières allocations ont été versées dès le mois de mars et cela a suscité un travail considérable pour les équipes de Pôle emploi : on s'est rendu compte que le passage par l'ASP pour le versement de l'allocation CEJ, comme les missions locales, impliquait des flux d'informations assez complexes et des opérations très manuelles. De fait, nous avons décidé d'intégrer cette allocation en chèques de paiement et nous avons réussi à le faire dès le 1<sup>er</sup> mars.

De plus, les objectifs quantitatifs ont été remplis : Pôle emploi enregistre environ 60 000 jeunes bénéficiaires du CEJ et on a toujours l'ambition d'atteindre la cible des 100 000 en fin d'année.

Tout ceci illustre la réussite de la démarche, alors que les résultats de l'enquête présentent cette dernière comme une catastrophe. Donc, nous ne savons pas quel est le statut de ce document et de quelle manière il sera repris dans votre travail d'évaluation.

En ce qui concerne le ciblage qualitatif, il correspond aux prévisions attendues : les bénéficiaires du CEJ sont plus âgés que ceux suivis par les missions locales et le niveau de diplôme est légèrement supérieur.

Il convient de préciser qu'une application pour le CEJ qui a été développée par une start-up permet d'éviter les doubles saisies et est largement utilisée par les jeunes (40 000) et les conseillers (95 %). Les données communiquées dans l'application sont directement intégrées dans le système d'informations du conseiller et le service de tchat que les conseillers utilisent particulièrement rencontrent un fort succès.

Par ailleurs, le CEJ constitue une véritable révolution pour les conseillers qui deviennent des « architectes de parcours », comme l'a indiqué Sandrine Aboubadra-Pauly. Les conseillers passent d'une logique d'entretiens avec des jeunes à une logique de propositions de services. En effet, ils aident les jeunes à se projeter sur une activité dans le cadre des 15-20 heures, ce qui constitue un bouleversement des pratiques qui ne se fait pas du jour au lendemain.

Les résultats en nombre d'heures d'activité hebdomadaire sont très encourageants (17 heures en moyenne). Aujourd'hui, 1 700 conseillers spécialisés accompagnent chacun 30 jeunes. On n'a jamais fait un accompagnement d'une telle intensité dans l'histoire du Service Public de l'Emploi.

Donc, les résultats sont encourageants. Pour autant, des améliorations sont nécessaires et il est important d'inscrire notre analyse dans la durée. Nous avons d'ores et déjà identifié des axes de progression, notamment sur l'acculturation des conseillers.

Je souhaite rendre hommage à l'effort fourni par nos équipes pour la mise en œuvre du CEJ (production de livrables, préparation, etc.). Il convient désormais de capitaliser sur les bonnes pratiques.

En outre, les conseillers ne mobilisent pas encore la totalité des offres de service de Pôle emploi et de ses partenaires (notamment pour l'aide à la mobilité) ni la totalité des solutions structurantes (E2C, EPIDE, SMV, service civique, etc.).

Il convient désormais d'opérationnaliser l'accès à ces solutions structurantes, tel est le travail que nous menons actuellement avec la DGEFP et le Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises. En effet, l'effort fourni à Pôle emploi pour la mise en place du CEJ a concentré les forces en interne sans prise en compte des partenaires. De plus, le travail doit aussi porter sur l'unification des outils pour 2023 car il est complexe de gérer, pour les conseillers, deux outils même s'il n'existe pas de double saisie : d'un côté, le conseiller dispose de ses applications habituelles et un outil ad-hoc transitoire pour suivre l'activité des 15-20 heures.

Enfin, il convient de reprendre et d'opérationnaliser le sujet de la gouvernance du CEJ. Contrairement aux directives annoncées dans la circulaire, il ne semble pas y avoir eu des déclinaisons puissantes de la gouvernance au niveau territorial. J'ai la conviction que le CEJ est l'occasion de mettre en place une gouvernance un peu nouvelle au niveau local en y associant tous les acteurs, notamment pour sortir de l'idée reçue d'une concurrence entre les missions locales et Pôle emploi. En effet, votre enquête donne l'impression d'un conflit entre nos deux institutions, ce qui n'est pas le cas. Un courrier cosigné avec Stéphane Valli, Président de l'UNML, a été adressé à l'ensemble de nos deux réseaux pour confirmer cette collaboration.

En conclusion, je porterai un jugement plutôt positif sur le démarrage et j'ai la conviction que beaucoup reste à faire. Nous réussissons collectivement.

### **Antoine DULIN**

Merci pour vos propos enthousiasmants.

Le questionnaire auquel vous faites référence a été renseigné, dans un temps assez court, par des acteurs associatifs, plusieurs conseillers des missions locales et peu de conseillers de Pôle emploi. Ce document est encore disponible en ligne et peut largement être diffusé auprès des agents de Pôle emploi si vous le souhaitez.

La première question que j'aimerais vous poser est de savoir comment Pôle emploi s'est structurée pour le CEJ. A-t-elle fait appel à de nouveaux conseillers ou au contraire a-t-elle positionné des conseillers en poste ? Quelle a été votre dynamique de formation ? Peut-elle être partagée avec les conseillers des missions locales ?

En outre, quelle est la durée des contrats CEJ signés ? Quel est le profil des jeunes engagés dans le dispositif (plus ou moins éloignés de l'emploi) ?

Par ailleurs, l'allocation du CEJ est-elle cumulable avec l'allocation chômage ?

Enfin, le passage de 4 à 6 mois de la durée de cotisation pour pouvoir percevoir une allocation chômage a-t-il eu un effet sur le nombre de jeunes susceptibles de bénéficier du CEJ ? En effet, le versement d'une allocation CEJ reste un moteur important de l'inscription auprès de Pôle emploi.

### **Jean BASSERES**

Concernant le dernier questionnement, je ne me fais pas à l'idée que l'inscription à Pôle emploi soit associée au versement d'une allocation alors que notre institution propose un dispositif d'accompagnement important avec un conseiller dédié indépendamment de

l'indemnisation. L'analyse de l'impact de l'allongement de la durée de cotisation sur l'inscription à Pôle emploi ne semble pas évident à ce jour au regard des reprises d'emploi assez importantes et de la diminution du volume global des jeunes.

S'agissant de notre organisation, nous avons fait le choix de conserver la logique de portefeuilles, tout en les confiant à des conseillers spécialisés sur le CEJ. Cette organisation nous amène à faire évoluer le mode d'accompagnement de demain.

Sur les 1 667 ETP dédiés au CEJ, 900 correspondent à des créations de poste. Les autres sont composés de conseillers qui étaient auparavant spécialisés sur l'accompagnement intensif jeunes (AIJ), sur lequel nous nous interrogeons d'ailleurs.

Par ailleurs, nous avons proposé des sessions de formation action plus ou moins intensive, selon l'expérience des conseillers.

Quant au contrat initial, il est toujours d'une durée minimale de six mois, avec une possible reconduction. Néanmoins, nous ne disposons pas encore d'une vision claire sur les résultats du dispositif puisque nous sommes qu'à quatre mois du lancement du CEJ. Pour autant, nous entamons une analyse des retours à l'emploi et des abandons.

A noter tout de même, que Pôle emploi ne proposait pas auparavant la Garantie jeunes (à l'exception de la Guyane). Ainsi, pour lancer le CEJ, nous avons mené un travail préalable d'identification en proposant le nouveau dispositif aux jeunes inscrits à Pôle emploi susceptibles d'être intéressés.

Enfin, je suis favorable à des formations communes pour renforcer les coopérations. A Pôle emploi, nous avons l'université du management ainsi que des moyens de formation assez significatifs qui pourraient être utilement mutualisés à ceux qui le souhaitent.

#### **Jonathan TETAS (Fondation apprentis d'Auteuil)**

Avez-vous un aperçu du déploiement du CEJ dans les territoires spécifiques, telle la Guyane ?

J'en profite pour attirer l'attention sur l'importance de la mise en place de gouvernances locales qui pourrait faciliter les partenariats pour l'accès aux solutions structurantes. En effet, notre réseau nous a remonté des contacts difficiles en local en dépit de rapprochements au niveau national. Votre idée, Monsieur Bassères, de refonder ces gouvernances-là sous d'autres modalités en s'ouvrant à des acteurs du logement, de la mobilité, de la santé, etc. me paraît intéressante : il est effectivement important que l'on se croise tous pour réfléchir, même au-delà du CEJ, aux problématiques qui se posent à la jeunesse de manière générale. C'est un peu pour cette raison que nous sommes au COJ.

#### **Jean BASSERES**

Nous avons conscience que nous devons progresser sur le sujet. Effectivement, la volonté de disposer d'accords nationaux ne garantit rien car l'essentiel se passe sur les territoires.

Nous souhaitons aujourd'hui nous concentrer sur l'opérationnalisation des contacts avec les autres acteurs (E2C, service civique, etc.) afin de fluidifier les parcours. Pour ce faire, il faut des gouvernances territoriales, en particulier sur les bassins de vie des jeunes. Il subsiste toutefois un problème d'harmonisation des territoires entre les différents acteurs.

#### **Jean-Pierre TABEUR (Pôle emploi)**

Les territoires de la Guyane et de Mayotte rencontrent la difficulté de proposer une offre de service moins riche et présentent une forte problématique de mobilité eu égard aux distances à parcourir. C'est pourquoi nous souhaitons renforcer une offre de service plus adaptée au CEJ. Pour ces territoires, nous avons toléré dans un premier temps un volume de 8 heures d'activité au sein même de l'agence Pôle emploi car il y a moins de partenaires vers qui orienter le jeune, et de fait moins de prestations spécifiques qu'il faudra concevoir.

**Jean BASSERES**

La Guyane présente une capacité de coopération et d'innovation très forte.

Pour répondre à une question antérieure, Pôle emploi est organisé au niveau régional, départemental (les directeurs territoriaux sont parfois sur deux départements) puis local (agences).

**Marc KERRIEN (UNML)**

Je suis président l'Association régionale des missions locales de Bretagne. Mes bonnes relations avec le Directeur régional de Pôle emploi nous a permis de préparer la Route du rhum en collaboration avec l'APEC, l'AFPA et Cap emploi.

Il convient de profiter de toutes les occasions pour travailler ensemble, même au travers d'actions plus ou moins formalisées. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher des frontières où il n'y en a pas ou d'en installer des nouvelles.

**Jean BASSERES**

Je partage votre avis. Les relations interpersonnelles sont déterminantes et toute symbolique est utile lorsqu'on souhaite favoriser des rapprochements.

Pour Pôle emploi, le travail à l'échelon régional est naturel avec les missions locales. La difficulté est de conserver une certaine exigence sur la gouvernance, tout en laissant se développer les initiatives locales. L'idéal est d'avoir une gouvernance permanente associant l'ensemble des partenaires et un noyau dur qui soit élargi selon les thématiques abordées.

De plus, il convient de collectivement professionnaliser les discussions autour du CEJ.

**Marion TANNIOU**

Il est important de rappeler que nous ne partons pas de rien : nous pouvons nous appuyer sur des réflexions précédentes, telle celle menée au sein du COJ sur le SPIE jeunes. De plus, de nombreuses expériences de gouvernance ont d'ores et déjà été mises en place dans les territoires, notamment sur l'accueil social inconditionnel : des groupes techniques entre travailleurs sociaux et conseillers en accompagnement en mailles infra-territoriales s'adosent à des comités de pilotage de niveau intercommunal ou départemental pour aborder tous les enjeux liés à une thématique en particulier (alimentation, emploi-formation, hébergement, etc.) et qui engagent une approche systémique avec différents niveaux d'intervention.

Sur ce sujet, je vous invite à vous intéresser aux politiques locales et aux politiques sociales, au-delà de la seule question des jeunes.

**Jean BASSERES**

Il ne faut effectivement pas tout réinventer mais le CEJ est un bel objet pour mobiliser sur le territoire ce qui peut fonctionner et ce qui peut être utile. Il convient de s'assurer que le dispositif mobilise les bons acteurs. Il est vrai que, dans un premier temps, nous nous sommes davantage concentrés sur notre capacité à mettre en place le CEJ au détriment de la dimension partenariale.

**Antoine DULIN**

Je réitère notre appel aux remontées de bonnes pratiques du terrain afin de s'en inspirer pour travailler la question de la gouvernance du CEJ. Je pense notamment à la démarche entreprise avec les SIAO (services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation) autour de la question du logement (dynamique du 115 passant de l'appel physique à l'accompagnement en hébergement d'urgence avec de l'accompagnement social).

**Jean BASSERES**

S'agissant de la simplification, je considère que le sujet majeur reste le système d'information (SI). Pour autant, les conseillers doivent accepter l'idée qu'une certaine charge administrative est inévitable pour rendre compte de la réalité de l'intensité de l'accompagnement, même si les outils permettent d'alléger les procédures.

En outre, les conseillers remontent leur impression de remplir davantage de tâches administratives. Cela provient du fait qu'ils sont passés à un portefeuille de 30 jeunes et qu'ils les rencontrent plus régulièrement.

Donc, certes le volet SI est crucial mais la charge administrative des conseillers est irréductible.

**Antoine DULIN**

A cela, s'ajoute aussi la simplification de la saisie du récit de vie des jeunes. En effet, il convient d'éviter de demander au jeune de présenter à nouveau son parcours auprès de chaque partenaire, notamment lorsqu'il est orienté en solution structurante. C'est pourquoi nous avons formulé un certain nombre de propositions dans notre rapport sur le SPIE jeune. A cet effet, avez-vous mené un travail commun mission locale / Pôle emploi sur la grille de diagnostic ?

**Jean BASSERES**

Nous sommes tous convaincus de devoir progresser sur un tel sujet et je ne suis pas sûr que les travaux aient réellement commencé. Le partage d'informations fait d'ores et déjà l'objet des pistes de travail dans le cadre du partenariat renforcé entre l'UNML et Pôle emploi, la DGEFP étant garante de l'équilibre de ces relations contractuelles. En outre, il convient de travailler sur le motif de l'orientation des jeunes. En effet, il est malaisé pour eux de choisir leur interlocuteur entre Pôle emploi et mission locale. Cette question se réglera certainement en fonction de la situation géographique de l'opérateur.

A ce titre, il convient de préciser un point de vigilance. Chaque année, Pôle emploi oriente des jeunes vers les missions locales dans le cadre de la délégation de PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi). Il apparaît une chute du nombre de jeunes orientés depuis ces derniers temps, et il convient de s'interroger sur les critères d'orientation, qui s'avèrent très sensibles en raison de l'historique des relations entre les deux institutions.

**Antoine DULIN**

Avez-vous reçu un nouveau public grâce au CEJ ? Est-ce que la campagne de communication portée par le ministère a eu ses effets ou est-ce davantage de jeunes connus de vos institutions ? Comment allez-vous chercher les jeunes les plus éloignés de l'emploi ou les jeunes qui ne connaissent pas le CEJ ?

**Jean BASSERES**

C'est notre tâche principale. A Pôle emploi, nous avons fait le choix de départ de nous concentrer sur les jeunes déjà inscrits : 75 % des bénéficiaires du CEJ était déjà inscrits à Pôle emploi. Il conviendrait en effet d'analyser la part restante (25 %) pour savoir s'il s'agit d'un flux supplémentaire ou d'un flux nature.

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Les jeunes signataires du CEJ fréquentaient déjà les missions locales pour 70 % d'entre eux.

**Jean BASSERES**

En outre, les jeunes inscrits en CEJ ne sont pas forcément bénéficiaires d'une allocation. Par conséquent, cette dernière ne constitue pas le seul moteur de l'intérêt pour l'accompagnement.

**Antoine DULIN**

L'allocation est cependant un outil important, pour ceux rencontrant de graves difficultés de ressources.

En cette fin d'année universitaire, avez-vous une attention particulière pour les jeunes diplômés susceptibles d'entrer sur le marché du travail ? En effet, il y a quelques années, l'APEC avait prévu un accompagnement particulier. Or l'APEC n'est pas aujourd'hui partie prenante du CEJ. De plus, il existe un véritable enjeu pour les boursiers de l'enseignement supérieur en fin de parcours d'études et dans le temps de recherche d'emploi, même si la conjoncture est plutôt favorable aujourd'hui.

**Jean BASSERES**

Nos relations avec l'APEC s'intensifient, notamment par des échanges SI.

Toutefois, nous n'avons pas intégré une réflexion autour du CEJ « jeunes diplômés » puisque le dispositif porte davantage sur des populations à niveau de diplôme plus limité.

Il serait néanmoins regrettable d'activer le CEJ uniquement pour lutter contre la précarisation financière de ces jeunes, pour qui l'accompagnement ne serait pas nécessaire. Pour cela, il faudrait trouver d'autres voies de solutions possibles.

**Jean-Pierre TABEUR (Pôle emploi)**

Nous portons la priorité sur les profils infra-bac. Ils représentent aujourd'hui 80 % des signataires de CEJ à Pôle emploi. Nous souhaitons développer des partenariats afin d'entrer en contact avec des jeunes en rupture qui n'ont pas pensé à s'inscrire à Pôle emploi et donc à bénéficier de nos services ou à la mission locale en collaboration.

Enfin, la communication de l'Etat a permis l'afflux de 3 000 jeunes qui sont venus s'inscrire à Pôle emploi et qui ne connaissaient pas préalablement nos services.

**Jean BASSERES**

Cet afflux a été rendu possible par la plateforme téléphonique de Pôle emploi.

**Antoine DULIN**

Le cumul avec l'allocation chômage est-il possible ?

**Jean BASSERES**

Le cumul est possible dans la limite de 500 euros.

Lorsque j'ai annoncé tout à l'heure que certains jeunes signataires du CEJ ne percevaient pas l'allocation CEJ, il est possible que ceux-là disposent d'une autre allocation.

Il convient de prendre un peu de recul afin de collecter un faisceau d'informations autour des allocations, tel le nombre de bénéficiaires du CEJ qui ne perçoivent pas d'allocation et celui des bénéficiaires qui perçoivent une allocation chômage.

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

Le recul dont nous disposons sur la Garantie jeunes nous permet d'identifier la rentrée scolaire comme une période de fortes inscriptions, après les échecs post-baccalauréat après leur entrée à l'université (particulièrement significatifs pour ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire).

**Antoine DULIN**

Les jeunes boursiers en réorientation étudiante (à bac+1, bac+2 ou après un BTS/DUT) peuvent nécessiter de l'accompagnement du CEJ et d'une ressource financière.

**Jean BASSERES**

Sur ce sujet, nos conseillers reçoivent des orientations mais n'ont pas de consigne de refus systématique d'un CEJ : la décision leur incombe à l'issue de l'entretien d'inscription. Quoi qu'il en soit, ces cas ne représentent qu'un volume assez symbolique.

**Hamza BENSATEM (Fédération des ADEPAPE)**

Est-il possible de cumuler le Contrat jeune majeur avec le CEJ ?

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

A priori, ces dispositifs ne sont pas cumulables, du fait que l'allocation contrat jeune majeur est plus élevée que celle du CEJ. Je fais référence à une circulaire sortie l'an dernier sur l'ouverture de la Garantie jeunes à tous les jeunes sortant de l'ASE sans qu'elle soit une alternative au contrat jeune majeur.

**Jean-Pierre TABEUR (Pôle emploi)**

L'allocation du CEJ répond à la volonté de proposer une garantie de ressources quand le jeune ne bénéficie pas d'autre dispositif qui prévoit un montant supérieur, ce qui correspond aux règles de cumul avec l'allocation de retour à l'emploi.

**Antoine DULIN**

Nous voyons que le cas de prise en charge des jeunes sortant de l'ASE par les départements reste incertain dans le cadre de la dernière loi de la protection de l'enfance et sur le possible versement d'une allocation jeune majeur.

Si une ouverture vers le CEJ se présente en dernier recours, les collectivités risquent de se désengager en matière d'attribution de contrats jeunes majeurs, dont le montant de l'allocation peut être inférieur à la garantie de ressources des 500 euros selon les territoires. C'est donc un sujet qui mérite une attention particulière.

Cette question rejoint celle de la réinsertion des anciens détenus, qui comptent une majorité de jeunes de moins de 25 ans. Il convient de voir comment ces jeunes sont accompagnés en amont dans le milieu pénitentiaire avec les SPIP, afin qu'ils puissent contractualiser à leur sortie de détention un CEJ qui permet à la fois une garantie de ressources et un accompagnement structuré.

Sur les enjeux de logement, voyez-vous un effet positif, en dépit de la limitation dans le temps de la garantie de ressources à six mois ou un an, qui peut faire assimiler le cas des allocataires à des bénéficiaires de CDD ? Il conviendra probablement d'émettre une recommandation pour un travail en collaboration avec les bailleurs sociaux et les acteurs du logement (UNCLLAJ et UNHAJ).

Enfin, en matière de santé, je milite personnellement pour le bénéfice automatique d'une complémentaire santé solidaire pour les signataires d'un CEJ, leur permettant de lever les freins d'accès à la santé (notamment l'exigence d'un an de domiciliation).

Nous sommes très intéressés par d'éventuelles remontées des conseillers sur de tels sujets.

**Jean BASSERES**

Nous pouvons aisément interroger les conseillers et les bénéficiaires sur ces sujets.

**Antoine DULIN**

Avec plaisir. Du côté des missions locales, nous envisageons d'organiser des temps d'échanges avec les jeunes bénéficiaires du CEJ (un rapprochement est en cours avec la mission locale de Paris et celle de Lyon). Nous pourrions envisager la même chose du côté de Pôle emploi.

**Tommy VEYRAT**

Nos premiers retours recueillis auprès des conseillers des CLLAJ sont sans surprise : les problématiques soulevées dans le cadre de la Garantie jeunes restent les mêmes avec le CEJ. De plus, la souplesse des contrats courts du CEJ n'encouragent pas l'accès au logement.

Aucune mesure de solvabilisation a priori n'est prévue, pour rassurer les bailleurs. Aujourd'hui Visale ne répond pas à ces besoins-là.

A fortiori, il n'y a pas de filet de sécurité qui permette aux jeunes bénéficiaires du CEJ de basculer à un revenu minimal, type RSA, en cas de difficulté, ce qui rend frileux les acteurs associatifs qui gèrent du logement pour prendre ce public.

Le CEJ a permis de débloquer des moyens sur l'accompagnement mais pas plus de moyens sur la solvabilisation.

**Jean BASSERES**

Je vous rappelle que l'objectif du CEJ est bien de trouver un emploi durable à l'issue des six mois d'accompagnement. La présentation d'un CDI devrait être une solution au problème de logement. C'est sans doute une réponse facile mais c'est sur cet aspect-là que le CEJ sera évalué.

**Tommy VEYRAT**

Pour autant, un bailleur ne consentira pas un bail, dans les conditions d'un CEJ.

**Jean BASSERES**

J'en conviens. Nous poursuivons toutefois un objectif très ambitieux d'emploi durable.

Quant au problème de logement, nous pouvons contribuer à sa qualification, non à sa résolution.

**Antoine DULIN**

Comment pouvons-nous avancer sur le sujet des jeunes au RSA entre 18 et 25 ans avec charge d'enfants, qui n'entrent pas actuellement dans le cadre du CEJ ? Je signale qu'on en a 130 000 sur notre territoire et qu'il s'agit souvent de femmes monoparentales.

**Sandrine ABOUBADRA-PAULY**

La Garantie jeunes a connu des adaptations en 2021, permettant des innovations en mission locale – le ministre parlait de Garantie jeunes rénovée dans la phase de doublement d'objectifs. Parmi ces innovations, on a l'exemple d'une Garantie jeunes spécifique pour les jeunes mères bénéficiaires du RSA et dont le contenu était adapté à leur situation : interventions spécifiques sur la parentalité, adaptations horaires leur permettant de bénéficier réellement de l'accompagnement, allocation supérieure à celle de la Garantie jeunes classique.

**Antoine DULIN**

De telles remontées seraient très utiles à la Commission.

**Jean-Pierre TABEUR (Pôle emploi)**

Ces cas spécifiques peuvent bénéficier de l'accompagnement du CEJ sans pour autant en percevoir l'allocation.

**Antoine DULIN**

Ce public spécifique constitue un angle mort de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA car peu d'études ont été menées sur ce sujet, y compris de la part du réseau des CAF. Le CEJ pourrait constituer une réponse à leur situation.

**Jean BASSERES**

Nous travaillons la question des freins périphériques, tels ceux de garde d'enfants pour les familles monoparentales. Toutefois, nos avancées ne concernent pas les bénéficiaires du RSA.

**Huguette BOUZONNIE**

Pouvez-vous présenter les projets innovants sur le RSA jeunes développés à Lyon, en Seine-Saint-Denis et en Gironde ?

**Antoine DULIN**

La Loire-Atlantique propose un dispositif similaire à celui de la métropole de Lyon. Il s'agit d'un processus de revenu et d'accompagnement temporaire, dans l'attente d'une entrée en CEJ – pour les publics qui en sont éloignés – ou en sortie de dispositif (Garantie jeunes ou CEJ).

Dans le cadre du revenu de solidarité jeune de la métropole de Lyon, on compte 1000 bénéficiaires depuis un an et 25 % d'entre eux ont bénéficié de la Garantie jeunes. A l'issue de l'accompagnement de 12 ou 18 mois, il y a eu un effet de rupture et la garantie de ressources du revenu de solidarité jeune avec un accompagnement moins intensif que celui de la Garantie jeunes permet de sécuriser le parcours du jeune.

Ces dispositifs de sécurité seront évalués par la DARES.

Merci à tous les intervenants.

## Retour sur les remontées de terrain concernant la mise en œuvre du Contrat d'Engagement Jeune

---

**Antoine DULIN**

Je propose maintenant de vous présenter les remontées de terrain. Je précise qu'il s'agit ici des retours du questionnaire adressé aux acteurs autres que les missions locales et Pôle emploi, donc le questionnaire que vous avez fait circuler dans vos réseaux et que nous avons partagé sur LinkedIn.

Quant à notre premier questionnaire en direction des opérateurs du CEJ, il est toujours accessible en ligne et il a récolté une cinquantaine de réponses. Nous allons voir avec l'UNML et Pôle emploi comment on peut le diffuser à une plus grande échelle, notamment avec des questions clés sur les enjeux relevés.

Les répondants du deuxième questionnaire sont la Ligue de l'enseignement qui a d'ailleurs largement diffusé dans son réseau, des entreprises, des organismes de formation, des associations, et des collectivités locales (mairies, métropoles, conseils départementaux). Je tiens à remercier très chaleureusement tous ceux qui ont relayé ce questionnaire dans leur réseau, on voit que le CEJ suscite un intérêt. Donc, 55 réponses ont été collectées, dont la moitié d'acteurs non impliqués dans le dispositif et souhaitant y participer.

Le document ici exposé, qui vous sera adressé ultérieurement, présente le rôle joué ou à jouer dans la mise en œuvre du CEJ ainsi que les actions concrètes proposées aux jeunes bénéficiaires du CEJ.

Parmi les répondants qui mènent des actions de repérage, 73 % orientent les jeunes vers les opérateurs du CEJ. Pour autant, 9 % des acteurs déclarent que les jeunes orientés n'accèdent pas aisément au CEJ pour les raisons suivantes :

- la difficulté à s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle bien que leur volontariat est bénéfique (la dimension de l'intensité ou des freins les bloque) ;
- le niveau d'autonomie et de l'intérêt du jeune ;
- les prérequis administratifs avec l'enjeu du détachement fiscal qui se pose ;
- le déficit d'accompagnement en dépit du versement d'une allocation (au regard des auditions de l'UNML et Pôle emploi, on voit bien que cet accompagnement est respecté avec les 16 heures d'activités hebdomadaires en moyenne).

En outre, des préconisations pour optimiser l'orientation des jeunes vers le CEJ ont été formulées par ces acteurs :

- faire mieux connaître le dispositif (en organisant des réunions d'informations collectives, en apportant des éléments concrets pour que « cela parle mieux aux jeunes », en rendant visibles les leviers financiers actionnables) ;
- assurer plus de la flexibilité dans l'accès au CEJ et accompagner ce temps d'orientation pour faire le passage de relais tout en veillant à une lisibilité des emplacements des options sur un même territoire (E2C, EPIDE, etc.) ;
- accroître la coopération notamment entre les acteurs locaux et les collectivités territoriales, en privilégiant le maillage de terrain via des ambassadeurs du CEJ, en définissant une gouvernance et un lieu d'information (les amis de l'Information Jeunesse revendiquent de pouvoir animer cette dimension de l'information), et en créant un lien avec l'Education nationale.

En termes de coordination de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du CEJ, on voit à la fois ceux qui parlent de bonnes coopérations ou de coopérations qui se développent (avec notamment la création des consortiums dans le cadre de l'appel à projets « jeunes en rupture », ce qui nécessite du temps), mais aussi des acteurs qui précisent des coopérations limitées et le fait que beaucoup reste à construire.

Les préconisations pour optimiser cette coordination sont les suivantes :

- Assurer un suivi régulier des jeunes avec un partage des informations pour les rendre plus lisibles au niveau local (comme les méthodes de sourcing des jeunes afin d'éviter les phénomènes de concurrence entre les différents acteurs). Se pose aussi ici la question de l'usage de l'application développée par la start-up d'Etat et qui est beaucoup utilisée par les conseillers de Pôle emploi, mais pas du côté des missions locales car cet outil n'est pas interfacé avec leur propre SI et donc nécessite une double saisie.
- Encourager le travail partenarial ;
- Mettre en place une instance (comités de pilotage au sein des collectivités, comités de pilotage technique, etc.) et une véritable gouvernance.

Sur ce dernier sujet, d'après les retours que nous avons, on ne voit pas émerger de comité de pilotage local dans le sens de la circulaire et que les relations se limitent entre les DEETS et les deux opérateurs. Il serait sans doute intéressant de mobiliser les commissaires Pauvreté parce qu'il peut y avoir des connexions intelligentes avec ce qu'ils ont commencé à faire dans le cadre du SPIE et de la stratégie Pauvreté qui comportait un volet « jeunes », et de les rendre garants d'une animation dans le cadre de cette gouvernance locale. Cela pourrait faire partie de nos propositions.

Parmi les remontées de terrain, certains acteurs confirment l'effectivité d'une gouvernance locale : l'un précise que le pilote est la mission locale mais qu'il n'y a pas eu à ce stade de réunion, un autre parle d'un comité de pilotage mis en place à l'initiative du Département, etc.

### **Fabrice MASI (DGEFP)**

Nous avons produit très récemment une synthèse régionale de la mise en place de la gouvernance. Nous pourrions vous transmettre ce diagnostic synthétique qui démontre tout de même que des gouvernances sont opérationnelles mais qu'une étape supplémentaire s'impose.

### **Antoine DULIN**

Nous sommes bien entendu preneurs de ce diagnostic qui démontre qu'il y a des avancées.

S'agissant de l'offre de service dans le cadre du CEJ, les acteurs préconisent :

- le renforcement de la mobilisation des jeunes sur le service civique (à cet effet, il serait sans doute nécessaire d'avoir temps à l'occasion d'une prochaine commission pour définir la notion de « solution structurante ») ;
- l'intégration du volontariat international ;
- la possibilité d'un sas pour être préparé à l'accès au CEJ, avec éventuellement une allocation (le PACEA selon les missions locales, ou autre proposition susceptible de se présenter dans le cadre de l'appel à projets « jeunes en rupture ») ;
- la prescription du CEJ par l'ensemble des structures, y compris les collectivités territoriales (il convient de préciser qu'un projet d'appel d'offre national sur ce sujet pourrait fragiliser le système et la gouvernance territoriale tout en incitant des effets de concurrence) ;
- l'effort de mobilisation des employeurs (à relever le travail important réalisé par Thibault Guilluy et la DGEFP en ce sens) en s'appuyant sur des chartes d'engagement signées entre les collectivités locales et les entreprises, telle la charte des 1000 entreprises engagées, ou en mettant en place des référents et accompagnateurs au sein des entreprises notamment pour assurer la pérennité dans l'emploi.

Parmi ces remontées de terrain, on vous présente également quelques témoignages positifs mais aussi des limites exprimées sur la difficulté d'accès à l'emploi des mineurs.

Enfin, le questionnaire comportait un point sur l'appel à projets « jeunes en rupture ». Ce dernier n'était pas connu pour 50 % des répondants. Pour les autres, des dynamiques sont à l'œuvre : la Ligue de l'enseignement qui répond au niveau confédéral, des consortiums sont en cours, l'association « Sport dans la ville » qui proposera une réponse en lien avec les enjeux d'insertion par le sport, la CALPAE en lien avec la stratégie Pauvreté qui met en place une plateforme parcours jeunes.

Toutefois des limites sont exprimées comme :

- la question de la prescription par les missions locales dans l'appel à projets, mais il convient de préciser que celles-ci sont dans une logique de co-accompagnement ;
- les concurrences potentielles et compétitions entre acteurs ;
- la difficulté de définir, dans le cadre de la constitution du consortium, le bon maillage sur le territoire et l'enjeu de proposer une offre de service aux jeunes des zones blanches (zones rurales éloignées ou petites zones urbaines).

Ainsi, on voit le CEJ comme une opportunité de mieux structurer les enjeux d'animation autour de l'insertion des jeunes.

## Clôture

---

### **Antoine DULIN**

Je vous invite à poursuivre vos remontées afin d'alimenter la première contribution écrite de la commission sur le CEJ sur les thématiques suivantes :

- l'accompagnement ;
- la simplification des démarches administratives ;
- les enjeux d'allocation (pour la question des mineurs et celle des cumuls) ;
- la gouvernance nationale et les dynamiques de gouvernances territoriales ;
- les jeunes en rupture ;
- les marchés nationaux ;
- l'évaluation (la DARES va lancer prochainement des premiers appels à projets de recherche et le COJ sera mobilisé pour apporter des propositions d'amélioration pour accentuer des pistes d'évaluation) ;
- les solutions structurantes ;
- les profils des jeunes « spécifiques » (jeunes sortant de l'ASE, les jeunes sortant de détention, les étudiants boursiers, les jeunes d'outre-mer).

### **Marion TANNIOU**

Nous pouvons également travailler un sujet de veille concernant France travail.

### **Antoine DULIN**

Nous avons posé la question au ministre. Le sujet reste ouvert. Pour ma part, j'ai insisté sur le fait que le COJ avait déjà travaillé sur le SPIE, notamment sur son volet « jeunesse », qu'il y avait un enjeu de s'appuyer sur les démarches entreprises dans ce cadre et sur la nécessité de poursuivre les concertations entre acteurs. Le COJ peut largement y contribuer afin d'aboutir à la mise en place de France Travail comme structure de véritable coopération entre les acteurs du champ de l'insertion et non comme simple opérateur unique.

Par ailleurs, je vous invite à nous adresser vos courriels d'ici la fin du mois de juillet pour stabiliser nos premiers retours. La prochaine commission se tiendra le 15 septembre en visioconférence avec deux auditions : celle de la DARES sur la question de l'insertion des jeunes et celle du CEREQ sur l'enquête Générations.

Quant au sujet du CEJ, il fera l'objet d'un groupe de travail, pour une remise de nos contributions au ministre en octobre ou novembre.

Je vous souhaite un bel été. Merci de votre participation.

*La séance est levée à 16 heures 40.*